REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N° 70-154 /CP/MIS

du 8 Juillet 1970

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;

VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Arouna IDRISSOU, Administrateur, précédemment Préfet du Département de l'Atacora, est nommé Préfet du Département du Mono, en remplacement de Mr Moïse Mahoussi HOUNNOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Mr Mamadou KARIMOU, Administrateur, précédemment Inspecteur des Affaires Administratives, est nommé Préfet du Département de l'Atacora, en remplacement de Mr Arouna IDRISSOU.

Article 3 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1970

Hubert MAGA

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - CS 6 - CES 5 - MCP 4 - Ministères 11 - SGG 4 - DI 8 Intéressés 2 - DAI 8 - DCCT-DN-IAA-IGF-JORD-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 10 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Trésor 4 - ons 6 - Préfect. Mono et Atacora 2.